

N° 48

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 20 JANVIER 1970

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Sur motion de M. Clermont, appuyé par M. Danson, le cinquième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présenté à la Chambre le vendredi 16 janvier 1970, est agréé.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: La Chambre se souviendra qu'hier, lorsque la motion inscrite au nom du député d'Athabasca (M. Yewchuk) a été mise en discussion, le président du Conseil privé (M. Macdonald) a invoqué le Règlement quant à l'à-propos d'étudier l'avis de motion du député sous la rubrique «Affaires courantes». Le président du Conseil privé a soutenu que sans l'autorisation du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, le député d'Athabasca ne pouvait présenter sa motion, étant donné qu'elle proposait l'adoption d'une proposition de fond qu'à titre d'initiative parlementaire. Le ministre a ajouté plus tard qu'à son avis, la Chambre ne devrait pas prendre l'habitude de permettre à un simple député de soulever une question de fond au moyen d'une motion tendant à l'adoption d'un rapport de comité permanent plutôt que par les autres méthodes prévues à cette fin dans notre Règlement.

Cette opinion a certes du bon, mais dans le cas qui nous occupe, seule la présidence peut décider si l'avis de motion est conforme aux us et coutumes de la Chambre.